

# **MAIRIE DE VARENNES/TECHE**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 26 Novembre 2015, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

### **A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Allier (SDCI) :**

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la proposition de SDCI, présenté par Monsieur le Préfet, qui prévoit la création de 8 EPCI. La Communauté de Communes Le Donjon Val Libre serait regroupée avec la Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise. Le Conseil Municipal souhaite une intercommunalité de taille plus importante, propose le regroupement des 4 Communautés de Communes suivantes : *Pays de Lapalisse - Varennes-Forterre - Val de Besbre Sologne Bourbonnaise - Le Donjon Val Libre*, pour les raisons suivantes :

- ▶ Une Communauté de Communes beaucoup plus importante : 35 000 habitants environ contre 15 881 habitants proposés.
- ▶ Le regroupement de ces 4 Communautés de Communes à caractère « *rural* » permettrait d'avoir à faire face aux enjeux économiques, touristiques et sociaux des années à venir, et d'être écouté auprès de la nouvelle région.
- ▶ Des axes routiers très importants, RN7 et RCEA reliés par les transversales RD 480 et RD 990,
- ▶ Le regroupement de ces 4 Communautés de Communes permettrait à chaque commune du territoire, quel que soit sa position géographique, d'avoir un bassin de vie à proximité pour l'ensemble de nos populations.

#### **Remplacement poteau incendie :**

Suite au contrôle et entretien des poteaux d'incendie réalisés par le SIVOM de la Vallée de la Besbre, le Conseil Municipal accepte le devis du SIVOM, d'un montant de **1072,10 € HT**, correspondant au remplacement du poteau d'incendie n°4 situé au lieu-dit « *Le Bois Semé* », », compte tenu que les pièces pour la réparation n'existent plus, et décide d'inscrire le montant de cette dépense au budget primitif de 2016.

#### **Renouvellement Contrat Unique d'Insertion (CUI) :**

Le contrat de la personne effectuant un Contrat Unique d'Insertion au sein du RPI s'est terminé au 06/11/2015, et a été renouvelé pour une durée de 12 mois, pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures, dont 26 heures financées à 70% par l'Etat.

#### **Tarifs cantine scolaire :**

Les tarifs de la cantine scolaire du RPI n'ayant pas été augmentés depuis la rentrée scolaire 2010, en accord avec la commune de Trézelles, le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs de **0,10 €** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

#### **Location logement des écoles :**

Le logement sera loué prochainement à M. MARC Kévin, moyennant un loyer mensuel de **400 €uros** ; il sera établi un état des lieux d'entrée, ainsi qu'un contrat de location avec toutes les clauses et conditions nécessaires.

**Indemnité de conseil 2015 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas verser à la Trésorière de Lapalisse, l'indemnité de conseil 2015 d'un montant de 234,60 Euros, compte tenu que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable attendues par la commune n'ont pas été fournies.

**Procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière communal :**

Suite à un état des lieux effectué dans le cimetière communal, il a été constaté qu'un certain nombre de concessions n'était plus entretenu par les familles, qui ont obligation de les entretenir. De ce fait le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, réglementée aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.